



## BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT MARTIN DU VIEUX BELLÊME-N° 14 décembre 2013

### Sommaire

Le mot du Maire

Cadre de vie

La commune

Évènements

État civil

Agenda

Civisme

Expression libre

Informations pratiques

### Le mot du Maire

Merci

A l'issue des derniers mois de son mandat, le Maire tient à dire merci.

Merci aux Conseillers Municipaux qui, malgré la pluie, le vent, la charge de travail, les vacances, les innombrables soucis ou préoccupations du dernier moment, ont répondu fidèlement à la convocation des séances ; le quorum a toujours été réuni, le plus souvent très largement, à l'heure prévue.

Merci encore aux Conseillers Municipaux pour le respect mutuel qui a existé entre nous et qui a permis, malgré des désaccords éventuels, de s'expliquer et de faire prévaloir avant tout l'intérêt de notre commune.

Merci aux adjoints, qui, dès l'origine, ont eux aussi accepté fidèlement le rythme de la réunion du lundi matin à 9 heures, souvent jusqu'à midi et au delà ; au cours de la

semaine chacun s'est préoccupé avec le Maire et avec les commissions concernées de la bonne marche de la commune, au plan des travaux, de la voirie, de l'environnement, du bulletin municipal et des problèmes divers.

Merci aux secrétaires de mairie, à Isabelle Thierry, Martine Boulay et Marjolaine Tournelle, qui ont toujours accueilli nos concitoyens avec le sourire et une grande disponibilité et qui ont apporté leurs conseils au Maire et aux adjoints. Isabelle Thierry nous a quittés avec la réussite d'un examen mais elle est restée disponible pour conseiller ses successeurs ; Martine Boulay nous a quittés avec sa retraite mais elle reste disponible pour permettre à la commune de recourir à son expérience ; merci à Marjolaine Tournelle, qui, notamment, s'est constamment préoccupée de l'évolution très rapide des solutions informatiques pour permettre à notre commune d'être toujours pleinement efficace.

Merci au CCAS, qui a réfléchi attentivement aux problèmes qui lui ont été posés et aux quelques demandes d'aides qui lui ont été soumises.

Merci aux agents techniques municipaux, Valérie Duhamel, Michèle Thomelin, Jean-Pierre Germond, Luc Rouillec et Bernard Rottier ; ils ont permis à la mairie et à la commune, en toutes saisons, d'être accueillantes ; ils ont été des collaborateurs mais en même temps des amis.

Bien sûr, malgré la bonne volonté de chacun, tout n'a pas été parfait ; beaucoup de choses souhaitables n'ont pu être réalisées, le plus souvent pour des raisons financières ; six années, c'est bien court devant tant de besoins. Mais ce qui importe avant tout c'est que nous avons travaillé en équipe dans l'intérêt général et que nous savons qu'une nouvelle équipe prendra le relais avec les mêmes préoccupations mais avec le même souci du bien commun.

Le Maire, Luc de Romanet

Ce N° 14 est le dernier bulletin municipal de notre mandat pour votre commune. Nous nous étions engagés à réaliser ce document, engagement tenu.

Les membres de la commission info/com se sont attachés à réfléchir, échanger et dialoguer pour vous informer sur la vie de la commune.

Ce bulletin est vraiment un journal local conçu, réalisé, imprimé et assemblé par les membres de la commission et nos secrétaires de mairie successives, sans aucune aide extérieure et donc de coût extérieur. Ce bulletin info/com est également distribué dans vos boîtes aux lettres par les membres du conseil municipal.

L'occasion m'est donnée de remercier l'ensemble de ces acteurs à savoir : Le Maire, les membres de la commission, la secrétaire de mairie et l'ensemble des élus.

François STAGNOL -Adjoint au Maire - Responsable info/com



## LA COMMUNE

### EFFACEMENT DES RÉSEAUX « LES TILLEULS ET LA BLANCHARDIÈRE »

#### Réunion d'information des habitants à la mairie (09 09 2013)

Le lundi 9 septembre les habitants des Tilleuls et de la Blanchardière avaient répondu nombreux à l'invitation de la mairie afin d'échanger sur le déroulement des travaux.

Le Maître d'œuvre de la SOGETI INGENIERIE (représenté par M. THEUDE) et l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR (représentée par M. DELERY) ont pu répondre aux interrogations des habitants. Cette réunion s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié.

#### Planning travaux

Conformément au cahier des charges ceux-ci ont commencé par l'intervention de l'entreprise dans un premier temps, le 14 octobre, chez les particuliers ainsi que les traversées de route.

Dans un deuxième temps, le terrassement en domaine public, les raccordements et le levage des candélabres qui sont actuellement en cours de réalisation.

La mise en service ainsi que la dépose des poteaux actuels aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

Les réfections définitives, notamment la chaussée et les trottoirs seront effectuées au printemps, lorsque les conditions météorologiques seront favorables. (FS)



### CHEMIN PÉDESTRE « Accès entre les lieudits-Les Fontaines et Vaudron-en direction de la Hutière »

L'ouverture est prévue début 2014. (Travaux à réaliser : clôture sur 60 mètres et nettoyage du chemin).

Le conseil municipal remercie Mr et Mme LAUNAY de SERIGNY pour la cession d'une parcelle de terrain permettant ainsi de parcourir 500 mètres de chemin fermé depuis plusieurs années et d'accéder aux lieudits de la Hutière, la Roulonnière, Gouffard et également la Croix feu Reine. (FS)

### Création d'un chemin pédestre parallèle à l'ancienne ligne de chemin de fer pour se rendre à l'orée du Golf

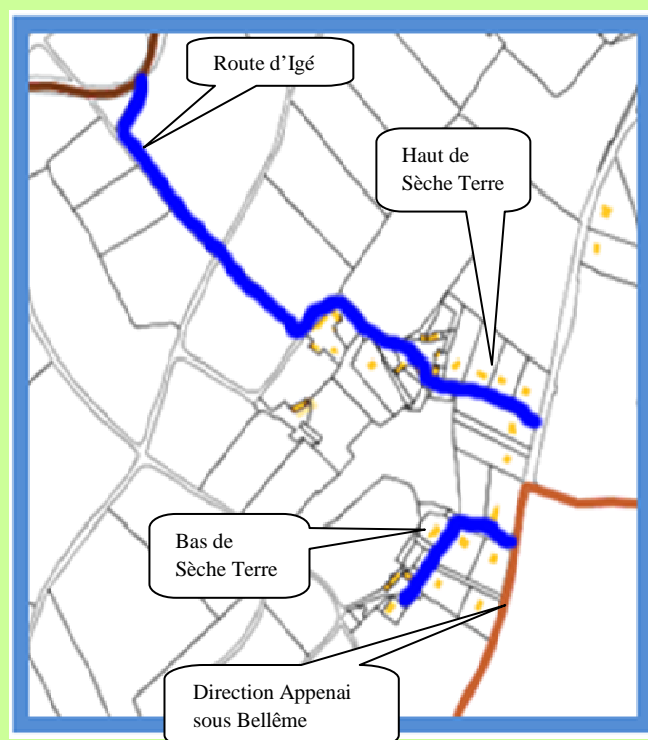
Les travaux se sont déroulés en deux temps

- 1- évacuation des dépôts sauvages bordant la route.
- 2- l'employé communal aidé par deux conseillers municipaux a procédé à un léger élagage permettant de créer un chemin piétonnier.

Ce chemin permet aux promeneurs et aux habitants de l'Orée du Golf de rejoindre la route de Mamers sans emprunter la route (FS)



Luc Rouillec, Michel Saussay et François Stagnol



#### Sèche-Terre

Le lieu dit Sèche Terre est composé de deux routes qui vont bientôt avoir un nom de rue, avec une numérotation des maisons. La première route de sèche terre qui rejoint la route d'Igé se nommera « Haut de Sèche-Terre » et sera numérotée de 1 à 20, la seconde rue de sèche terre qui est une voie sens issue s'appellera « Bas de Sèche-Terre » et sera numérotée de 21 à 40.

Ces appellations distinctes des rues de Sèche-Terre ainsi que la numérotation des maisons ont pour but de localiser facilement le domicile de chacun, notamment pour la venue des médecins ou infirmiers et pour l'arriver des secours en cas de besoin, et de bien dissocier les deux rues de ce lieu-dit. (SL)



## LES HAIES

Dans chaque région, des acteurs se mobilisent pour préserver les éléments identitaires de leur paysage.

Les haies forment l'une des composantes majeures du paysage percheron et de l'équilibre biologique du territoire.

Cette protection naturelle bâtie par l'homme est emblématique de notre territoire, mais tend à disparaître depuis quelques décennies au gré d'arrachages plus ou moins justifiés.

### Les rôles de la haie

#### Préserver la biodiversité

**Une haie, constituée d'une multitude d'espèces végétales et associée à une banque herbeuse, contribue à la richesse du milieu naturel.**

Le maillage bocager est, par ailleurs, un élément déterminant de maintien des continuités écologiques. De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères souvent utiles à l'agriculture trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Le gibier en profite également.

#### Protéger contre le vent

**Une haie constituée d'arbres et arbustes caducs protège du vent bétail, cultures et bâtiments.**

La haie permet de :

- diminuer de 30 à 50% la vitesse du vent,
- réduire de 20 à 30% l'évaporation,
- élever la température de l'air de 1 à 2 °C en saison froide,
- procurer un meilleur rendement en amont des cultures et une meilleure production des élevages et assurer une meilleure protection des bâtiments et des habitations.

#### Réguler le régime des eaux

**La haie, associée au talus et au fossé, interrompt le cheminement de l'eau à l'intérieur d'un bassin versant, favorisant son infiltration et limitant ainsi l'intensité des crues et le transfert des polluants aux cours d'eau.**

Ce ralentissement permet à l'eau de s'infiltrer vers les nappes profondes. Une partie des nitrates et autres polluants est absorbée par les racines des arbres du talus.

#### Construire le paysage

**Le réseau des haies joue un rôle capital dans le paysage. Il marque le parcellaire en suivant les limites de propriété et contribue de manière déterminante à l'identité du territoire départemental.**

La haie participe aussi à la reconstruction des paysages après un aménagement foncier ou l'installation de nouvelles constructions (bâtiments agricoles, etc..).



## UNE SOURCE D'ÉNERGIE NEUTRE VIS À VIS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

### Produire de l'énergie et des matériaux

**La haie est source de production de bois.**

#### Du bois d'œuvre :

La production de bois obtenue à partir de feuillus comme le chêne, le merisier, le châtaignier est utilisée pour la charpente ou le sciage.

#### Du bois de chauffage :

Autrefois source principale d'énergie, le bois a, après guerre, laissé sa place aux énergies fossiles. Aujourd'hui, utilisé sous différentes formes (bûches, bois déchiqueté), il retrouve sa place avec la hausse du coût des énergies fossiles, grâce à son caractère renouvelable et son absence de contribution au réchauffement climatique.

**En effet, les émissions de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) issues de la combustion du bois sont consommées par les arbres en croissance grâce au phénomène de photosynthèse (cycle du carbone renouvelable).**

### Protection des haies bocagères

#### Les dispositifs de protection

Pour les communes couvertes par un PLU, (ce qui est le cas pour St Martin du Vx Bellême) le classement en espaces boisés classés (art. L 130-1 du code de l'urbanisme) ou l'identification des éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (art. L 123-1-5, 7°) constituent des outils à la disposition des collectivités pour la préservation des haies.

En vertu de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme, **les plans locaux d'urbanisme peuvent classer** comme espaces boisés les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations mais également **les arbres isolés, les haies ou réseaux de haies, les plantations d'alignements.**

Ce classement est rigoureux puisqu'il interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Ce classement entraîne le rejet de plein droit des demandes d'autorisation de défrichement.

**Douze ans après la publication de son premier guide juridique pour les haies du Perche, le Parc naturel régional du Perche actualise son ouvrage afin de l'adapter aux dernières évolutions du droit.**

Cette évolution juridique, qui concerne non seulement le droit de l'environnement mais aussi le droit de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, est principalement due à l'adoption de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010.....

Ce guide juridique des haies du Perche est consultable avec le lien

<http://www.parc-naturel-perche.fr/guidejuridiquehaiesperche/index.html>

**À suivre, dans un prochain bulletin, l'état des classements dans notre commune.**

Extraits de : "Guide technique les haies bocagères" Conseil général du Calvados - La vie communale - "Guide juridique des haies du Perche" Parc Naturel Régional du Perche. (GB)

## LA TAXE D'HABITATION

### Qui est imposable et quels sont les personnes et les locaux concernés ?

Les propriétaires, les locataires et même les occupants à titre gratuit d'un logement à partir du moment où ils disposent de la jouissance des locaux, ce qui explique notamment le fait que les propriétaires de résidences secondaires doivent s'acquitter du paiement de cette taxe.

Les locaux concernés sont les locaux meublés servant d'habitation, les dépendances immédiates situées à moins d'un kilomètre de l'habitation et les locaux des sociétés, associations ou organismes privés.

**En sont exonérés** les bâtiments servant aux exploitations rurales, les bureaux des fonctionnaires publics, les locaux passibles de la cotisation foncière des entreprises, les chambres d'hôtes, les meublés de tourisme, les gîtes ruraux.

### Qui est exonéré ou dégrèvé ?

Son exonérés de la taxe **d'habitation principale** :

Les personnes de plus de 60 ans, les veufs ou veuves, certaines infirmes ou invalides, les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité **si trois conditions sont respectées** :

Leur revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas les limites fixées.

Ils habitent seuls ou avec leurs enfants à charge, où toute personne dont le RFR n'excède les mêmes limites

Ils ne sont pas soumis à l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune)

### Comment est-elle calculée ?

Le calcul de la taxe d'habitation se fait en trois étapes :

La première vise à déterminer la valeur théorique du logement. Elle est fixée en fonction de sa surface et de plusieurs critères (éléments de confort, situation géographique, environnement....

La deuxième prend en compte l'abattement pour charges de famille et d'éventuelles exonérations fiscales (partielles ou totales).

La troisième étape consiste à multiplier la valeur locative imposable nette précédemment obtenue par le taux d'imposition fixé par la collectivité locale auquel le logement est rattaché.

### Où va l'argent ?

Etant un impôt local, la taxe d'habitation sert au financement des services publics qui ne sont pas forcément à la charge de l'Etat. Par exemple, la gestion des écoles, le financement des transports en commun mais aussi les frais de personnel. C'est ce qui coûte le plus cher aux contribuables. A eux seuls, ils représentent un quart des dépenses totales des collectivités locales (55 milliards d'euros en 2012).

Enfin la taxe d'habitation participe au versement des aides sociales. Par exemple, le revenu de solidarité active (RSA) et l'allocation pour les personnes âgées (APA).

### **Pour la partie de la commune, quand est voté le taux de la taxe d'habitation et qui vote ?**

Le taux est décidé lors du vote du budget tous les ans en général au mois de mars par les membres du conseil municipal.

**Pour notre commune le taux d'imposition est inchangé depuis le mandat du conseil municipal actuel. (Soit taux de 9,09 %)**

**Cette précision fait suite aux questions de contribuables notamment veuves ou veufs qui ne bénéficient plus d'exonération ou de dégrèvement partiel.**

**En effet les nouvelles dispositions prises par l'état ont des conséquences pour votre taxe d'habitation à savoir, deux mesures :**

**Modification concernant les situations pouvant donner droit à une  $\frac{1}{2}$  part supplémentaire en cas de veuvage.**

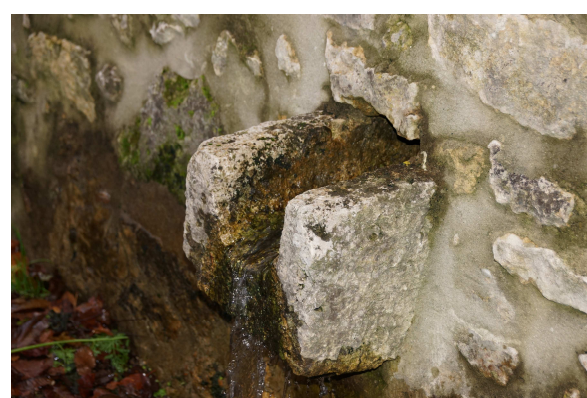
**Le gel du barème des impôts sur le revenu.**

**Consultez votre déclaration d'impôt pré-remplie ainsi que votre dernier avis d'impôt sur le revenu. (FS)**

## DEVINETTE :

Où se trouve cette gargouille sur votre commune ?

La réponse se trouve à la dernière page





VU DANS L'HEBDOMADAIRE LE PERCHE le 12 février 2013

## Perche. Du Mont-Saint-Michel à Paris plage, la success story de Bellême Bois

Plusieurs scieries du Perche, membres de la société Lamichêne\*, participent à l'aménagement de la passerelle du Mont-Saint-Michel, dont l'ornaise Bellême Bois.



Jean-Louis Chalmandrier tient à la main un pavé en chêne qui équipera la passerelle du Mont-Saint-Michel. Pour un chiffre d'affaires d'un million d'euros pour les dix scieries regroupées autour de la société Lamichêne.

Associée à neuf entreprises, Bellême Bois fournit le chêne pour la construction de la passerelle du Mont-Saint-Michel. Un travail de titan pour son directeur Jean-Louis Chalmandrier. L'ancien patron de Lamichêne, entre 2005 et 2011, a décroché le contrat le 8 décembre 2011. Il s'en souvient comme si c'était hier. Les premières livraisons devaient être assurées, seulement, le lendemain, l'autre scierie familiale, située à Mortagne-au-Perche, disparaissait sous les flammes. Le Percheron en a encore

la chair de poule. Mais très rapidement la solidarité locale s'est organisée. « *Nous*

*avons loué la scierie La Roulley au Pin-la-Garenne. Nous avons ajouté une équipe de production à celle déjà en place et le site a fonctionné en deux-huit.* »

### Vingt-quatre semis

Pour répondre à l'attente du donneur d'ordre, Aubert Labansat, dans la Manche, 6 000 à 7 000 mètres cubes de grumes ont été sciés pour obtenir, au final, quelque 600 m<sup>3</sup> de bois de 50 mm d'épaisseur, transportés dans vingt-quatre semi-remorques. Outre l'équipement de la passerelle sur 3,3 km, Bellême Bois a également aménagé un quai d'embarquement pour les bus. Après six à sept mois de séchage, le chêne est raboté pour obtenir sur le dessus un aspect scié. « *Tout le bois est bio-sourcé : il provient de forêts situées à 200 km aux alentours.* » Un tiers des produits finis a été livré. Le reste doit arriver à bon port d'ici le mois d'août. Parallèlement au chantier bas-normand, un autre marché occupe l'entreprise percheronne : « *Pour Paris-plage, nous sommes en train d'aménager les quais de Seine avec 350 m<sup>3</sup> de poutres en chêne, découpées sur mesure* ». Scié, le bois est ensuite transformé à Domfront avant d'être acheminé à Vernon (Eure) pour être transporté à Paris, par péniches.

### Parc Borély

Bellême Bois multiplie les références : 6 600 m<sup>2</sup> de terrasse en châtaignier vont être réalisés pour le compte du siège social d'une entreprise de téléphonie mobile, à côté du Stade de France pour 2013-2014 ; la semaine dernière, des pavés et autres traverses ont été livrés pour l'aménagement du Parc Borély à Marseille... La région peut être fière de posséder des entreprises de qualité : « *Nous avons un gros savoir-faire chez nous. Nous savons travailler le bois. Il reste dans le Perche un vrai dynamisme en la matière.* » \*La société Lamichêne est composée, entre autres, de trois scieries percheronnes : Bellême Bois à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et les scieries du Perche et Navet en Eure-et-Loir.

## DÉPÔT VENTE « LA TANNERIE »

Une nouvelle enseigne vient d'ouvrir depuis le 1er octobre 2013 dans notre commune: le dépôt-vente « La Tannerie » à la Blanchardière (l'ancienne laiterie).

Nous avons rencontré Mme Carinne Prickel pour connaître les motivations qui l'ont amenée à implanter ce dépôt-vente dans notre commune de Saint Martin Du Vieux Bellême ainsi que son fonctionnement.

« Mon objectif était de changer de vie. Je travaillais dans la presse depuis de nombreuses années dans le Sud de la France et divers événements m'ont amenée à vouloir prendre un autre cap. »

### Pourquoi le Perche ?

« J'ai de la famille en Normandie et je trouve la région très belle. Il s'avère que de plus j'y ai été très bien accueillie par les habitants ainsi que par mes confrères. »

### Comment vous est venue l'idée d'un dépôt vente ?

« En arrivant sur Saint Martin je n'avais pas d'activité. Lorsqu'on m'a proposé cette ancienne laiterie pour installer mon domicile, j'ai été séduite par ce hangar couvert qui pourrait me servir mais je n'avais pas encore d'idée précise sur la manière de l'utiliser.

Très vite cette activité de dépôt-vente m'est apparue évidente. J'avais le lieu ; il y en a peu dans la région et la période me semblait propice car nous cherchions à proposer des objets divers à petits prix.

### Le fonctionnement de la Tannerie est simple :

Chaque dépôt que vous effectuez est garanti par contrat. Vous fixez d'un commun accord avec le vendeur le prix de l'article que vous souhaitez mettre en dépôt-vente ainsi que le pourcentage du vendeur et vous restez le propriétaire de votre article jusqu'à sa vente, vous n'avez rien à payer lors du dépôt. Une fois l'article vendu, vous touchez le prix de vente, déduction faite de la commission vendeur.

**Horaires d'ouverture:** 9h-12h 15h-19h 7 jours sur 7

**Téléphone** 06.67.01.39.61 - 02.33.25.54.57



Nous prenons tous les objets mis à part les vêtements, les objets d'art, les bijoux, les armes et les livres anciens. Le hasard a donc bien fait les choses...Bienvenue Madame Prickel et longue vie à votre petite entreprise. (JML)



## Evénements



### FÊTE COMMUNALE (16 06 2013)

Nos dévoués membres du Comité des Fêtes étaient sur le pont dès 6 heures du matin pour accueillir les exposants et une nouvelle fois ce fut un succès puisque le nombre d'exposants était supérieur à l'année précédente. Plus de 70 exposants.

Cette journée était animée par la musique de l'éveil de SOUDAY.

En conclusion, journée parfaitement réussie et le soleil était de la partie. (FS)

### L'ARBRE DES ENFANTS (16 06 2013)

L'inauguration a eu lieu le dimanche 16 juin 2013. Monsieur le Maire accompagné de membres du conseil municipal a accueilli les parents et les 8 enfants nés en 2012, autour de l'arbre planté à cette occasion : un Liquidambar. Chaque année de nouvelles plantations auront lieu. Une plaque avec le nom des nouveaux nés ainsi que leurs dates de naissance sera installée à côté du nouvel arbre.

Cet instant fut l'occasion d'échanger et de faire plus connaissance autour d'un verre.

NB : Sur cet espace situé derrière le terrain de football a été également créé un terrain de pétanque qui est aujourd'hui fonctionnel. (FS)



### CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

Saint Martin du Vieux Bellême a rendu hommage à ses soldats morts pour la France avec la participation de Mr René LETESSIER porte drapeau de Bellême.

Après le dépôt d'une gerbe les personnes présentes se sont retrouvées dans les locaux de l'ancienne mairie pour un apéritif.

Dès 12 h30 à « La salle des Mariages » la municipalité a honoré ses anciens. En présence de notre doyenne Mme Denise BIDAULT, quatre-vingt-cinq Saint Martinois étaient accueillis par le Maire, Luc DE ROMANET, les élus et les membres du CCAS qui prennent en charge l'organisation de ce repas ; le Maire a tenu à remercier les membres du CCAS pour la décoration de la salle et des tables.

Le repas était assuré par le restaurant « LA DINETTE GOURMANDE » (FS)



La Doyenne de la Commune : Mme BIDAULT





## LOTO DU COMITÉ DES FÊTES (22 11 2013)

Grande réussite pour le deuxième loto de l'année 2013 organisé par notre comité des fêtes dans la salle des Thibault à SERIGNY puisque 200 personnes se sont déplacées de l'Orne, de la Sarthe et de l'Eure et Loir en espérant repartir avec un téléviseur, un sèche-linge etc...

Avec les années les membres du comité des fêtes savent animer avec efficacité et gentillesse cette manifestation. (FS)



## État civil

### Décès

26 août : Sébastien LEVESQUE (36 ans)  
 13 novembre : Colette GABALDE épouse ROLLANDY (84 ans)  
 28 nov : Isabelle BOISSELET épouse JOUANGUY (63 ans)  
 02 décembre : Walter MOLZIG (69 ans)  
 06 décembre : Denis GAUTHIER (55 ans)

### Naissances

13 septembre 2013 : Marius HOYAU

### Mariage

17 août 2013 : Séverine GRENECHE et Frédéric LEGRAND

## Agenda

21 décembre 2013 : Noël des enfants  
 11 Janvier 2014 : Vœux du Maire à 17h45  
 22 février 2014 : Repas du comité des fêtes

23 mars 2014 : Election municipale  
 30 mars 2014 : Election municipale  
 15 juin 2014 : fête communale

## Expression libre

Vu sur le blog de Jean Leo DUGAST

**Brigitte Guillaume** a dit...

Grandiose, Fabuleux, Extraordinaire...

Tous ces emphatiques tics du langage nous transportent dans une autre dimension. C'est le parler grand.

Nager dans le bonheur en éclaboussant tout le monde.

Le ton pompeux, le geste amplifié, les mimiques des précieuses ridicules... Tout y est. Je grandiloque, tu grandiloques, nous grandiloquons... Rien que de l'esbroufe. Non!

Le bonheur, le vrai, ce n'est pas ça. Il ne se reconnaît pas dans ces extravagances.

Il est à la fois plus subtil, plus intime, plus discret.

Quand on le soulève de terre pour l'embrasser, il agite ses petits pieds dans le vide... Dès qu'on le repose, il s'empresse de frotter sa veste chiffonnée d'un revers de main. Il s'essuie le rouge à lèvres collé sur ses joues et aère l'espace saturé d'un parfum entêtant... Pouah !

Le bonheur, c'est sans chichi et sans fla-fla, sans étalage et sans tralala. Il est nu de tout appareil.

C'est juste une sérénité cachée derrière l'amplitude d'un souffle. Le bonheur, c'est simple comme un jeu d'enfant...





## Informations pratiques

### Location de la salle

#### Habitants de la commune

|         |           |
|---------|-----------|
| 1 jour  | 120 euros |
| 2 jours | 180 euros |

#### Habitants hors commune

|         |           |
|---------|-----------|
| 1 jour  | 160 euros |
| 2 jours | 240 euros |

### Horaire déchetterie

L'espace propriété de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf dimanches et jours fériés

### Horaire déchetterie Colonard

La déchetterie est ouverte tous les après-midi du lundi au vendredi de 14h à 17h.

### Cimetière

#### Concession :

50 ans : 125 €



#### Colombarium :

15 ans est à 220 euros

30 ans est à 400 euros

Il faut ajouter 30 € d'ouverture de case.  
Pour tout renseignement s'adresser au secrétariat de la mairie.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- ☞ faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile
- ☞ Vous inscrire sur la liste électorale munis :  
Du livret de famille ou d'une carte d'identité

### Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée. Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

Réponse de la devinette : La gargouille se situe sur le chemin longeant « Le Prieuré » .

### Les brèves

- ☞ Le restaurant « Le Petit Saint Martin » a fermé ses portes le 31 octobre 2013.
- ☞ La mairie sera fermée le vendredi à compter du 13 décembre et jusqu'au 28 février 2014 inclus.



### Mairie horaires

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Mercredi et Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 14h00 à 17h00

Tél. 02 33 73 03 05—Fax. 02 33 25 97 09

mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr

Vous êtes branchés Internet ?

Si vous souhaitez recevoir, par courriel, les bulletins, ainsi que les dates et les ordres du jour des réunions du Conseil Municipal, puis les comptes rendus de ces réunions, communiquez votre adresse de courriel à l'attention du secrétariat [mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinduvxbelleme@wanadoo.fr)

**Pour votre information, les documents cités ci-dessus sont affichés et consultables en mairie.**

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

**Vous voulez mieux connaître votre commune ?**

Allez sur le site

<http://www.annuaire-mairie.fr/mairie-saint-martin-du-vieux-belleme.html>